



# *Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe*

## **ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS**

### **SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2018**

Du 29 novembre au 06 décembre 2018, vous êtes appelés à élire vos représentants à la CAPN des professeurs Agrégés.

**La liste présentée par le SPEG sollicite votre confiance.**

**A l'heure où le ministère annonce une énième réforme des lycées, des suppressions massives de postes dans le second degré et le recours aux heures supplémentaires, il est plus que jamais nécessaire de faire entendre notre voix.**

**La gestion purement comptable de l'éducation mise en place par le ministère ne cesse de rendre de plus en plus difficile les conditions de travail des professeurs agrégés.**

Face à cette politique scélérate et à ses conséquences désastreuses sur les personnels et les élèves, il est nécessaire que la voix du SPEG soit forte dans les instances paritaires.

Les commissaires paritaires du SPEG, en s'engageant pleinement, ont su s'imposer sans contestation dans des domaines comme :

- **La défense des professeurs agrégés bafoués dans leurs droits**
- **Le soutien décisif aux contestations légitimes des collègues** en matière de révision des notes administratives.
- **L'émergence de solutions** afin de régler les problèmes administratifs récurrents qui pénalisent les collègues tant pour un éventuel changement d'échelon que pour l'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle.

**La détermination** des commissaires paritaires du SPEG a assuré la défense et à informer les professeurs agrégés afin de leur permettre de bien connaître leurs droits, de préparer leurs dossiers en maîtrisant les règles, et de pouvoir juger très rapidement des résultats de leurs actions à l'issue des CAPN est reconnue.

Nous nous engageons à poursuivre dans cette voie pour :

- Une **fiabilité et une transparence de l'information** en permanence.
- Un **soutien indéfectible à la défense de vos droits, et de vos intérêts matériels et moraux.**
- Une **exigence d'équité dans le déroulement de vos carrières.**
- Une **ambition** qui vise à donner à l'enseignant les moyens d'amener l'élève vers la réussite et l'excellence, en tenant pleinement compte de la réalité dans laquelle il s'inscrit.

**POUR QUE LA DÉFENSE DE TOUS LES PROFESSEURS AGRÉGÉS  
SOIT ASSURÉE AVEC EFFICACITÉ**

***DU 29 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2018***

*Votez et faites voter pour la liste*

**SPEG**

